

Dossier d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire (APS) année scolaire 2022-2023

- les accueils périscolaires du matin (7H30-8H30) et du soir (16H30-18H30)

- le restaurant scolaire (12H00-14H00)

Ce dossier est à compléter et à déposer impérativement AVANT LE 23/09/22 sous peine de refus de l'enfant aux différents services.

L'inscription aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les mercredis et vacances scolaires est à réaliser auprès du service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Convergence Garonne. Pour plus de renseignements: <https://enfancejeunesse.convergence-garonne.fr/>

| NOM ENFANT | PRENOM ENFANT | Date de naissance | Classe | APS | RESTAURANT SCOLAIRE* |
|------------|---------------|-------------------|--------|-----------|---|
| | | | | Oui / Non | <input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi. |
| | | | | Oui / Non | <input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi. |
| | | | | Oui / Non | <input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi. |
| | | | | Oui / Non | <input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi. |
| | | | | Oui / Non | <input type="checkbox"/> Inscription hebdomadaire OU <input type="checkbox"/> Inscription annuelle <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi. |

*- Une inscription annuelle ou hebdomadaire pour le restaurant scolaire est proposée. Dans les 2 cas, il reste possible d'annuler un repas sans être facturé le jour même en appelant la Mairie avant 10H.

- L'inscription hebdomadaire suppose que vous inscrirez votre enfant chaque lundi sur le panneau à l'entrée de l'école pour la semaine à venir. Pour cela, cochez la case inscription hebdomadaire.

- L'inscription annuelle vous permet d'inscrire votre enfant pour toute l'année avec choix des jours. Sinon, l'inscription hebdomadaire s'applique. Pour cela, cochez la case inscription annuelle et choisissez les jours.

1^{er} Représentant légal : NOM – Prénom et adresse (la facture sera établie à son nom) :

.....
.....

Portable:.....

Adresse mail :

N° Téléphone travail :.....

2^{ème} Représentant Légal : NOM Prénom et adresse

.....
.....

Portable :.....

Adresse mail :

N° Téléphone travail :

Afin d'établir la tarification correspondante, vous devez fournir un **courrier de la CAF /MSA comportant votre numéro allocataire et votre quotient familial.**

Si vous n'êtes pas allocataire, il faudra fournir votre dernier avis d'imposition (qui nous permettra de calculer votre quotient)

En l'absence de ces documents le quotient le plus élevé sera appliqué sans rétroactivité.

Vous relevez de quel régime ?

REGIME GENERAL : **oui / non** **N° CAF :**.....

MSA : **oui / non** **N° MSA :**.....

Personnes à contacter en cas de problème si les parents sont absents (téléphone indispensable)

Indiquer de préférence les coordonnées de personnes proches géographiquement. **ATTENTION : Signaler à l'école tout changement de numéro de téléphone (fixe ou mobile)**

M.....☎.....Qualité.....

M.....☎.....Qualité.....

REMISE / REPRISE de l'enfant à l'accueil périscolaire :

Personne majeure et habilitée après signature obligatoire du registre.

M.....☎.....Qualité.....

M.....☎.....Qualité.....

M.....☎.....Qualité.....

M.....☎.....Qualité.....

Autorisation parentale (obligatoire)

Je soussigné(e) Nom.....Prénom.....

-Responsable légal en qualité de père, mère, tuteur (1) autorise le responsable du service communal à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant ou des enfants susmentionnés

-Le responsable légal autorise l'agent du service communal à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant

-Le responsable légal déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'année en cours concernant le restaurant scolaire

-Le responsable légal déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche Tous changements de situation en cours d'année sont à signaler au secrétariat de la Mairie (adresse, numéro de téléphone...)

-Le responsable légal déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'année en cours concernant l'accueil périscolaire

Autorisations et droits à l'image (facultatif)

J'autorise :

- La prise de photographies de mon enfant.
- La publication sur le bulletin municipal.
- La publication sur le site internet et réseaux sociaux de la Commune.

Fait à

Le.....

SIGNATURE

(1) rayer les mentions inutiles